

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE CDOS-AISNE
DU VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2022**

BILAN D'ACTIVITES 2021

Objectif 2 : SPORT & PROFESSIONNALISATION

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Aider, conseiller et accompagner sur la création d'emplois sur le dispositif régional de Création d'Emplois Associatifs Pérennes,
- Informer, conseiller et soutenir les bénévoles dans le cadre de la labellisation de Point d'Information à la Vie Associative (PIVA+) et du Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) sur la structuration de l'emploi,
- Accompagner les associations à la gestion salariale de l'emploi en qualité de Tiers de Confiance Urssaf « Impact Emploi Association »,
- Animer et coordonner un collectif de Formation de Bénévoles dans l'Aisne,
- Organiser et animer les formations des « acteurs actifs »,

DEROULEMENT DES ACTIONS

Le mouvement sportif s'est fortement professionnalisé du fait de la mise en place de différents dispositifs d'aide à la création d'emplois dans le secteur associatif. Cette création d'emplois a été faite par des associations, pour la plupart primo employeurs. Ces associations ont dû acquérir ce nouveau statut d'employeur, qui est le plus souvent méconnu par les bénévoles.

Malheureusement, les associations et leurs responsables bénévoles ne se sont pas préparés à cette évolution tant au niveau de leurs activités, de leurs organisations et de leurs perspectives de développement.

En 2021, le CDOS-Aisne a maintenu et poursuivi son action en direction du mouvement sportif en proposant aux associations :

- Une aide à la mise en place de projet de développement associatif,
- Un soutien à la création d'emplois dans le secteur sportif,
- Une aide à la gestion quotidienne des emplois,
- Une démarche d'accompagnement dans la mise en application de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS),
- Un soutien et un accompagnement sur la mise en place, les modalités d'organisation et de prise en charge de l'activité partielle pendant la crise sanitaire.

I) LE DISPOSITIF REGIONAL DE CREATION D'EMPLOIS ASSOCIATIFS PERENNES (CREAP)

Le CDOS-Aisne œuvrent, depuis de nombreuses années, sur les problématiques de l'emploi associatif en apportant un soutien à la fonction employeur et en accompagnant les associations à la

gestion administrative de l'emploi. C'est pourquoi, le CDOS-Aisne a intégré le collectif des conseillers à la création d'emploi CREAP.

Le CDOS-Aisne a été la première structure du mouvement sportif Hauts-de-France reconnue « structure conseil » pour les emplois CREAP, du fait de ses actions liées à la structuration de l'emploi dans le département de l'Aisne.

En qualité de structure conseil, le CDOS-Aisne est chargé d'accompagner les associations souhaitant créer un poste associatif afin de vérifier l'opportunité de la création et ses perspectives de pérennisation. Cette action se déroulera avec une mobilisation en 3 étapes.

1) Au moment de la demande de création

Le porteur de projet de création d'emploi devra se rapprocher d'une structure conseil afin que celle-ci puisse :

- Vérifier la cohérence du projet d'emploi dans l'association (contexte, objet de l'association, actions développées, modèle économique et le projet d'emploi)
- Se renseigner sur la capacité des structures à endosser la responsabilité d'employeur (capacité à reconnaître éventuellement ses carences sur ce domaine et se faire accompagner)
- Regarder la compatibilité du projet d'emploi avec les orientations régionales prise dans la délibération cadre 2017-2021 (Annexe IV - Modalités de mise en œuvre)

Le CDOS-Aisne s'engage à rédiger un avis sur l'opportunité de la création et sa pérennisation qui sera proposé à un comité d'avis collectif, pour validation ou non. La décision finale d'accompagnement à la création des postes sera proposée aux élus par les services de la Région.

2) A la fin de la 2ème année de convention

En 2021, le dispositif CREAP a atteint sa troisième année d'existence. Une première évaluation est donc mise en place, depuis la fin de la 2^{ème} année, afin de vérifier les conditions de développement du poste, sa pérennisation, son apport aux actions menées par la structure, en effectuant un suivi sur :

- Le contexte global de la structure (environnement, évolutions des financements, impacts des réformes...),
- Les évolutions du projet, de l'organisation de l'association, de sa gestion, de ses actions, des emplois...,
- La sollicitation et/ou l'obtention d'un accompagnement spécifique,
- L'impact de la création du poste sur le développement des activités de l'association,
- La viabilité économique du projet.

3) Avant la fin de la 4ème et dernière année de convention

Un bilan de la création du poste sera élaboré afin de vérifier l'apport du poste en termes de développement des activités de l'association et des solutions de pérennisation envisagées.

Evaluation

Malgré la crise sanitaire et la période de confinement, l'accompagnement des associations a été maintenu. Le CDOS-Aisne a participé à 10 comités d'avis collectif sur 12 organisés en visioconférence en 2021, qui réunissent les 26 structures conseils conventionnées et missionnées par la région Hauts-de-France, pour présenter les bilans à 2 ans des postes CREAP créés :

- Le 15 janvier 2021,
- Le 12 février 2021,

- Le 19 mars 2021 (Absent),
- Le 9 avril 2021,
- Le 28 mai 2021,
- Le 25 juin 2021,
- Le 9 juillet 2021,
- Le 3 septembre 2021,
- Le 14 septembre 2021,
- Le 15 octobre 2021,
- Le 5 novembre 2021 (Absent),
- Le 26 novembre 2021.

Le CDOS-Aisne a présenté 13 bilans à 2 ans finalisés en comité d'avis collectif, tout secteur d'activités confondus, d'associations ayant créées un emploi sur le dispositif Emploi CREAP.

Toutefois, le CDOS-Aisne a assuré le suivi à 2 ans des emplois CREAP créés par 11 associations. Ce suivi a nécessité 11 rencontres d'associations afin de vérifier les conditions de développement du poste, ses modalités de consolidation, son apport aux actions menées par la structure.

Pour accompagner l'ensemble des porteurs de projets au suivi des emplois CREAP, mais également sur des demandes de création de postes, 117 échanges, par messagerie électronique et téléphonique, en sus des rencontres, ont été nécessaires avec les associations.

II) L'ACCOMPAGNEMENT A LA STRUCURATION DE L'EMPLOI DANS LE CADRE DU PIVA+

Depuis 2016, le CDOS-Aisne, qualité de Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) est membre du réseau des Points d'Information à la Vie Associative + (PIVA+). Ce réseau est labellisé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et par la région Hauts-de-France.

Ce réseau a pour objectif principal de créer des relais territoriaux bien identifiés par les acteurs associatifs, de façon à leur apporter un appui dans leur gestion au quotidien, en complément du réseau PIVA (Point d'Information à la Vie Associative) et des interventions plus ciblées du DLA et des têtes de réseaux sectorielles.

Dans chaque structure, membre du réseau PIVA+, les associations et porteurs de projets pourront trouver :

- Un conseil personnalisé sur les questions de gestion financière,
- Un accompagnement sur la gestion de l'emploi,
- Un soutien sur les questions relatives à la communication,
- Des conseils sur la vie associative,
- Des mises en relation avec des fédérations, des têtes de réseau, d'autres acteurs de l'accompagnement, des dispositifs de soutien aux associations et des services de collectivités,
- Des formations pour les bénévoles associatifs.

Evaluation

Le CDOS-Aisne a joué son rôle d'information, de conseils et d'accompagnement qui sont les missions premières du CRIB. Les activités du CRIB ont représenté, en 2021, un total de 3 366 interventions. Les interventions liées à l'emploi représentent 90,01 % des interventions totales, soit 3 030 interventions, qui sont liées aux questions sur l'activité partielle.

Un état statistique détaillé est présenté dans l'annexe 1 – Bilan Sport & Citoyenneté.

III) L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF A LA GESTION SALARIALE

L'embauche de salariés a imposé aux associations sportives de nouvelles responsabilités juridiques, pénales sans compter les démarches administratives liées à la gestion du personnel. Malheureusement, ces associations ne sont pas préparées à ce statut d'employeur, qui est le plus souvent méconnu par les bénévoles.

Pour faciliter la tâche des associations et surtout de leurs bénévoles, le CDOS-Aisne a signé, le 22 mai 2003, une convention avec les services de l'Urssaf, pour être reconnu "Tiers de confiance", dans le cadre du dispositif Impact Emploi Association. Le tiers de confiance joue d'intermédiaire entre les services de recouvrement des cotisations et les employeurs associatifs.

Grâce à cette reconnaissance, le CDOS-Aisne assure la gestion quotidienne des emplois qui génère :

- La déclaration d'emploi des salariés,
- L'établissement des bulletins de paie,
- Les déclarations sociales périodiques aux organismes sociaux (Urssaf, Assedic, Retraite Complémentaire, Centre des Impôts),
- Le paiement des cotisations et taxes,
- Les déclarations et formalités liées à la gestion du personnel,
- La gestion de l'activité partielle suite à la crise sanitaire.

Cette gestion est complétée par l'élaboration des formalités quotidiennes liées à la gestion de personnels. Cette action complémentaire, présentée dans le chapitre 2 « structuration de l'emploi » comprend notamment le suivi :

- Des contrats de travail, avenants,
- Des arrêts de travail (maladie, accident),
- Des congés payés,
- Des ruptures de contrat (démission, licenciement),
- De l'activité partielle (création de compte, demande d'autorisation préalable, demande d'indemnisation, gestion des heures...).

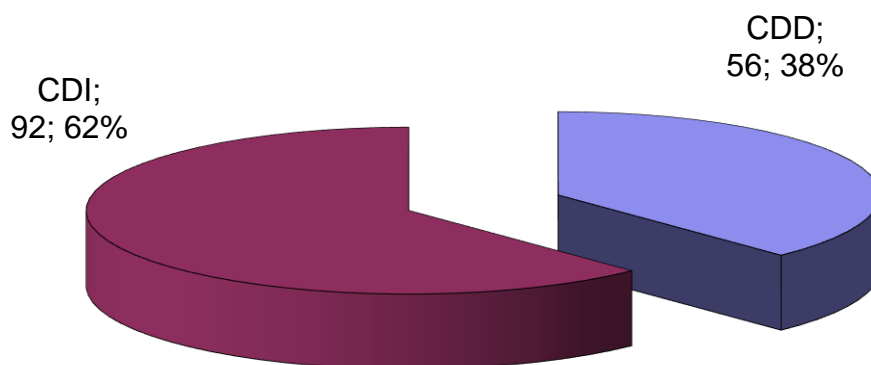
Evaluation

L'accompagnement administratif à la gestion salariale a généré l'établissement de 1 203 fiches de paie et 594 Déclarations Sociales Nominatives (DSN). 148 salariés au sein de 54 associations sont gérés par le CDOS-Aisne.

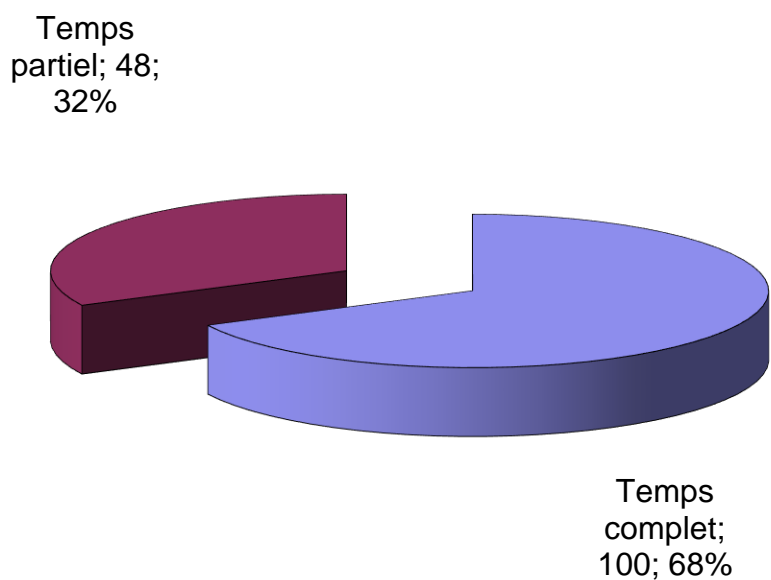
Cet accompagnement administratif représente une gestion salariale de :

- 1 565 134 € de salaires bruts,
- 436 595 € de cotisations Urssaf,
- 35 749 € de cotisations Pôle Emploi,
- 109 671 € de cotisations Retraite complémentaire,
- 25 096 € de cotisations Formation,
- 10 878 € de cotisations Prévoyance,
- 24 225 € de cotisations de complémentaire santé,
- 241 153 € de chômage partiel, primes inflation et primes PEPA,
- 126 878 heures de travail sans activité partielle, soit au total 70 ETP,
- 18 461 heures d'activité partielle, soit au total 10 ETP.

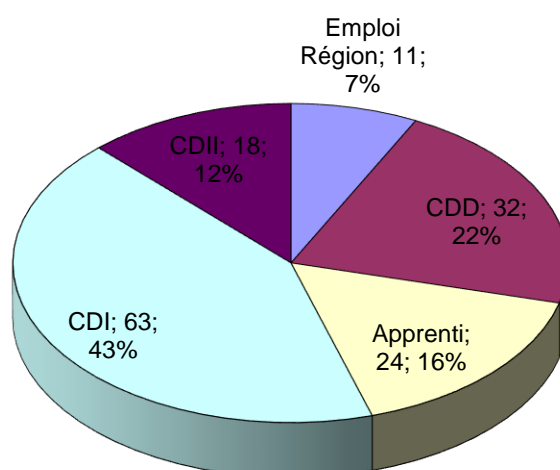
QUELS SONT LES TYPES DE CONTRATS SIGNES ?



Quel est le temps de travail des salariés ?



QUELLES SONT LES FORMES DE CONTRATS CREES ?



IV) LA FORMATION DE RESPONSABLES ASSOCIATIFS DE L' AISNE (FB02)

Depuis 2004, sous l'impulsion du Conseil Départemental de l'Aisne et du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, le CDOS-Aisne, la Fédération des Centres Sociaux de l'Aisne, les Francas de l'Aisne et la Ligue de l'Enseignement de l'Aisne et Axothéa ont décidé d'unir leurs compétences et leurs moyens pour proposer des modules de formation au mouvement associatif départemental.

En 2021, l'Union Régionale des Associations Culturelles et Éducatives Hauts-de-France (Uracen) a décidé d'intégrer le collectif de formation de bénévoles de l'Aisne pour proposer des modules de formations supplémentaires.

Depuis la mise en place de ce groupe de travail, le CDOS-Aisne assure un rôle de coordination et d'animation visant à assurer :

- La construction de la plaquette,
- La communication du programme (envoi plaquettes, relance..),
- La gestion et le suivi des inscriptions,
- Le suivi et la gestion des statistiques,
- La mise en place des réunions du groupe de travail...

La communication du programme de formation de bénévoles dans l'Aisne est assurée, intégralement, par le CDOS-Aisne grâce à la mise en place d'un onglet spécifique et de pages dédiées à la formation sur le site Internet du CDOS-Aisne. Cette communication en ligne permet de (<https://aisne.franceolympique.com/art.php?id=62700>) :

- Télécharger le catalogue de formations,
- Visualiser le programme complet des formations,
- Télécharger les fiches « produits » des formations proposées,
- S'inscrire en ligne,
- D'activer des relances internet tous les 2 mois.

De plus, une page spécifique « Groupe de Travail Formation de Bénévoles de l'Aisne » dédiée uniquement au collectif (partenaires institutionnels et associatifs) donne accès, en temps réel, à chaque membre, aux (<https://aisne.franceolympique.com/art.php?id=71632>) :

- Documents d'organisation du collectif,
- Documents pour les formations,
- Relevés de décisions des réunions,
- Bilans du programme de formations des 10 dernières années,
- Etats des inscriptions de l'année en cours.

Evaluation

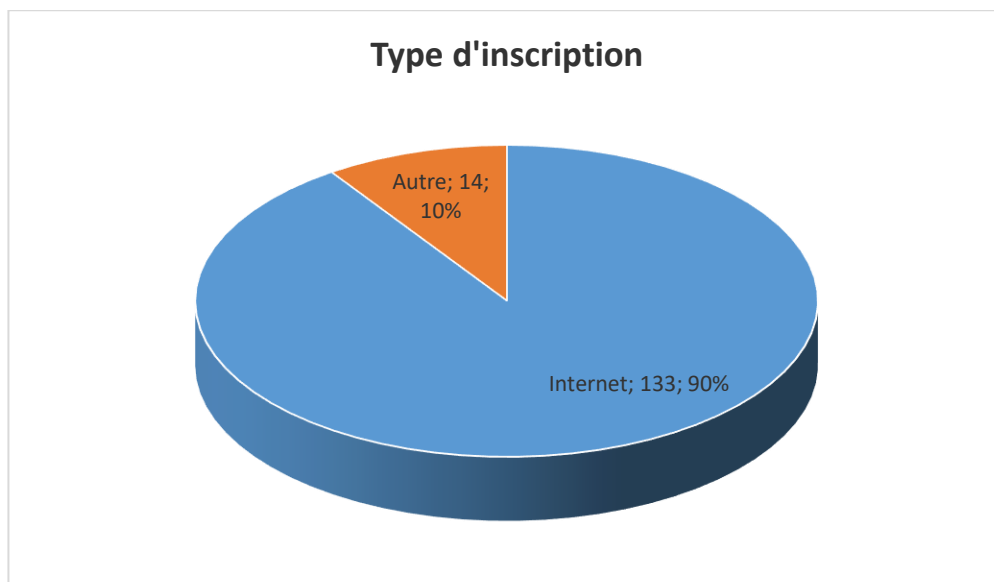
Sur le catalogue 2020-2021, 21 modules de formations ont été programmés, soit 50 sessions et 63 demi-journées de formation proposées :

- 33 sessions ont été réalisées,
- 17 sessions ont été annulées faute de participants,
- 15 sessions ont été reportées compte tenu de la crise sanitaire,
- 25 sessions ont été réalisées en visioconférence compte tenu de la crise sanitaire.

Le collectif d'organisation des formations de bénévoles a enregistré la présence de 124 bénévoles pour 309 participations. Les bénévoles participent en moyenne sur 2,49 sessions, soit une moyenne de 9,36 participations par session.

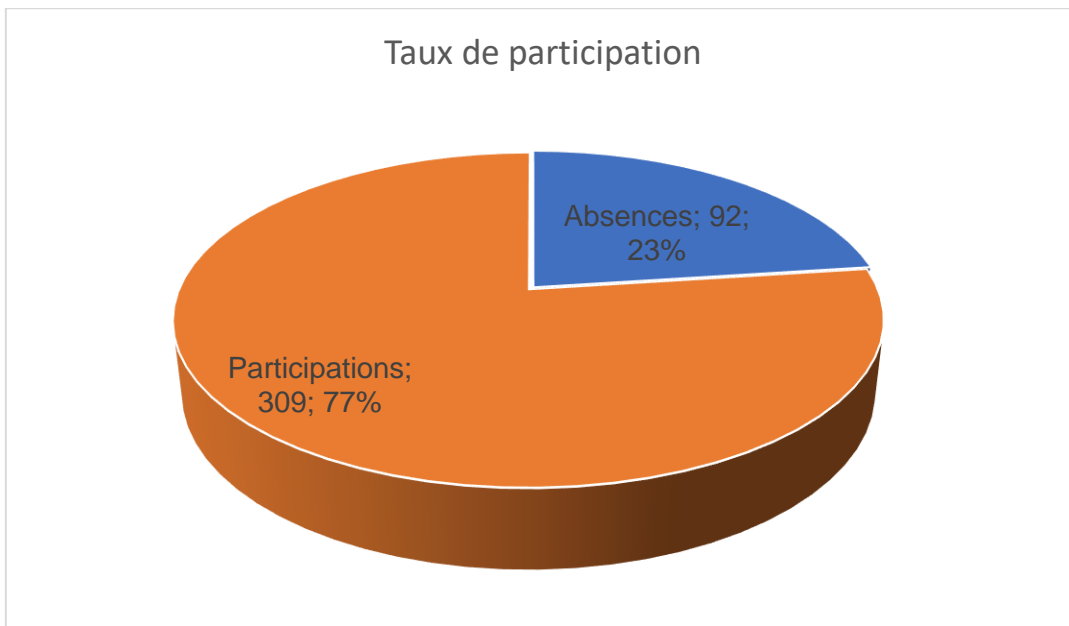
Le nombre d'intention de participation était nettement supérieur puisque 147 bénévoles se sont inscrits sur 458 sessions de formation. Le collectif d'organisation enregistre un taux d'absentéisme de 23% (Ci-après des statistiques détaillées).

Organisateurs	Thématiques	Inscriptions	Participations
CDOS-Aisne	Comptabilité des associations - Niveau 1	57	36
	Sources de financement d'une association	29	16
	Préparer une demande de subvention en ligne	39	28
	Rédiger le projet de l'association	26	16
Francas	De l'écriture du projet à la subvention	12	11
	Partenariat et projet partagé	11	9
Ligue de l'Enseignement	Comptabilité des associations - Niveau 2	18	9
	Evolutions des droits des bénévoles	10	Annulée
	Outils en ligne	22	21
	Créer son site Internet - Niveau 1	23	21
	Créer son site Internet - Niveau 2	10	10
	Communication Externe	20	15
	Lire et Faire lire	13	10
	Comprendre les politiques publiques	9	Annulée
Centres Sociaux	La loi 1901 et les statuts d'une association	30	18
	Documents obligatoires et indispensables d'une association	46	33
	L'association et ses responsabilités	37	19
	Animer un projet – Niveau 1	11	9
	Animer un projet – Niveau 2	13	11
SDJES Aisne	Prévention de la radicalisation	22	17
		458	309



Soit :

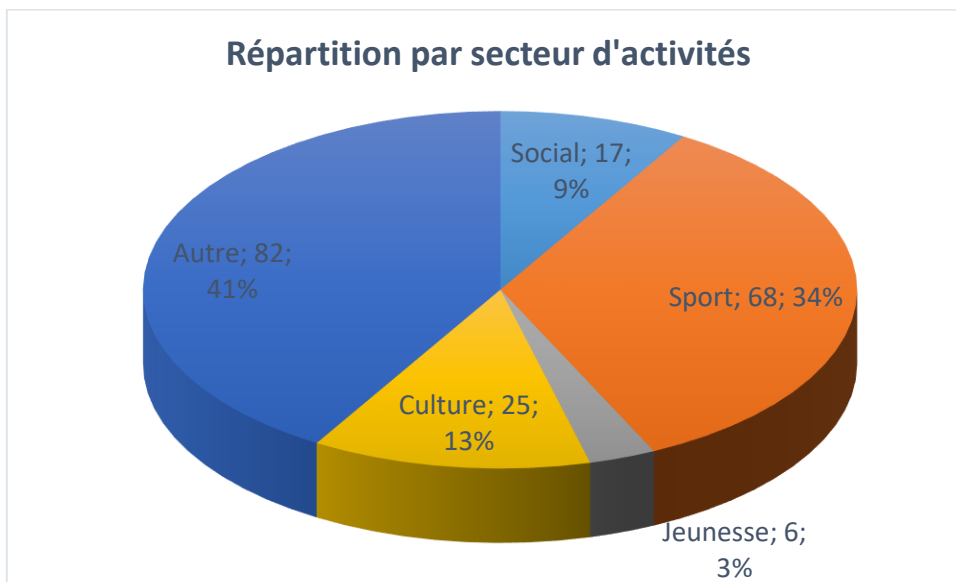
- 147 bénévoles inscrits pour 458 intentions de participations (3,12 inscriptions par bénévoles),
- 133 inscriptions par Internet, 14 directement auprès des fédérations.



Soit en participation :

- 124 bénévoles inscrits pour 309 participations (2,49 participations par bénévoles),
- 92 absences de 57 bénévoles,

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITES



Soit en nombre de participants :

- Social : 27 participants,
- Sport : 79 participants,
- Jeunesse : 2 participants,
- Culture : 22 participants,
- Autre : 82 participants (non adhérents à une fédération),

V) LA FORMATION DES « ACTEURS ACTIFS »

Le Conseil Départemental de l'Aisne a lancé, depuis 2020, un appel à projets pour l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le Centre de Formation Personnalisées 02 (CFP02), habilité par le département de l'Aisne, dans le cadre de ce projet, a sollicité le CDOS-Aisne pour organiser et animer des formations sur la vie associative.

Le CDOS-Aisne met en place et assure, depuis le lancement de l'accompagnement, des modules de formation sur le fonctionnement d'une association et sur le statut des bénévoles auprès des stagiaires « acteurs actifs » recensés par le Centre de Formation Personnalisées 02.

En 2021, 3 modules de 7h00 de formations ont été réalisés auprès de 20 stagiaires acteurs actifs qui bénéficient de l'accompagnement du Centre de Formation Personnalisées 02, dans les villes de :

- Laon, le 18 mai 2021, en présence de 9 stagiaires,
- Montcornet, le 25 mai 2021, en présence de 7 stagiaires,
- Saint-Erme, le 3 juin 2021, en présence de 4 stagiaires,

L'ensemble des stagiaires ont reconnu avoir une meilleure compréhension du fonctionnement d'une association et du rôle des bénévoles mais estiment qu'il faut une mise en pratique pour parfaire leurs connaissances.

Dans la continuité de 2021, le Centre de Formation Personnalisées 02 a sollicité le CDOS-Aisne pour poursuivre, en 2022, l'organisation et l'animation des modules de formation dans les 4 antennes de CFP02 du département de l'Aisne.